

## Ergothérapie au Royaume-Uni

En 2016 le Royaume-Uni compte 65 035 506 habitants dont 35 902 sont ergothérapeutes, soit une densité de 56,1 ergothérapeutes pour 100 000 habitants contre 14,7 en France.



### L'association nationale

La British Association of Occupational Therapists (BAOT), association d'ergothérapie au Royaume-Uni, est née en 1974 et résulte de la fusion de l'association Ecossoise (SAOT créée en 1932) et l'AOT (créé en 1936) qui regroupait l'Angleterre, le Pays de Galles et le Nord de l'Irlande.

Depuis 1978, la BAOT a fusionné avec le COT (College of Occupational Therapist) c'est-à-dire le collège des ergothérapeutes, pour former le Council, mais le titre de COT prévaut.



College of  
Occupational  
Therapists

Le collège a pour vocation première de représenter et soutenir les ergothérapeutes nationaux, il s'implique au niveau politique pour faire valoir les besoins des usagers et leur bien-être. En 2015, la BAOT comptabilisait 25 352 adhérents. L'une de ses missions est de valider les cursus universitaires en vérifiant que les modules nécessaires au titre d'ergothérapeute ont bien été validés. Tous les 5 ans, le COT élabore un plan d'intervention, celui de 2013-2018 a comme objectifs de répondre au mieux aux attentes des adhérents, de supporter les ergothérapeutes au niveau national et de s'assurer que l'association soit économiquement viable.

Au Royaume-Uni, la profession est de mieux en mieux connue du grand public mais pour autant le COT continue à communiquer. Les pouvoirs politiques reconnaissent les ergothérapeutes et notre rôle apparaît dans certains textes de législation. Chaque entité géographique (Pays de Galles, Angleterre, Écosse) a une liberté politique que l'association respecte, le COT réalise alors des manifestations pour chaque région.

Le collège a instauré le programme « Améliorer la qualité de vie, économiser de l'argent » afin de faire connaître un peu plus les ergothérapeutes à travers leurs compétences au domicile. L'idée à faire valoir auprès des instances politique est que les ergothérapeutes peuvent contribuer à diminuer les coûts de santé en maintenant les gens en dehors de l'hôpital, en réduisant la pression sur les soins primaires (désengorger les urgences) et en travaillant en collaboration avec l'aide sociale.

L'association diffuse un journal mensuel intitulé le « British Journal of Occupational Therapy », il contient des articles sur les actualités en ergothérapie mais aussi sur les autres professions, des articles scientifiques, des informations sur la législation et les problématiques politiques en lien avec l'ergothérapie, la diffusion d'offres d'emplois, des informations sur les formations, les congrès et conférences, ainsi que les actualités de l'association.

Son contenu propose divers sujets, que ce soit des articles de recherche ou de pratique, des

opinions sur des thématiques en ergothérapie, l'actualité de l'association, des suggestions de lectures, ...

Du 28 au 30 juin 2016, se tiendra la 40<sup>ème</sup> conférence annuelle du collège des ergothérapeutes avec la spécialité de traumatologie et orthopédie. Pour plus de précisions, rendez-vous sur le site officiel : <http://cotannualconference.org.uk>.

### La formation

La formation est universitaire, 31 universités sont habilitées à enseigner l'ergothérapie au Royaume-Uni.

Selon la localisation et le mode de formation choisi (à temps plein ou en alternance), le cursus de l'étudiant est plus ou moins long, allant de 2 à 5 ans ; le niveau d'études varie alors entre « bachelor » soit le niveau licence (bac +3), ou bachelor of honor (bac +4). Par la suite, il est possible de poursuivre sa formation par un master en ergothérapie, voire même un doctorat.

Certaines universités proposent au cours de la scolarité le programme ERASMUS, d'autres ont mis en place leurs propres programmes d'échanges avec des écoles. Le fonctionnement dépend de chaque école et des exigences requises.

### L'emploi

80% des ergothérapeutes travaillent dans la santé (dont environ 28% en santé mentale), 10% dans la prise en charge sociale et les 10% restants exercent en libéral, dans les entreprises, les prisons ou en éducation et recherche.

Le HCPC (Health and Care Professions Council) encadre les professionnels de santé, tous les travailleurs doivent s'enregistrer à cet organisme.

Vous trouverez d'autres informations dans le Summary of the profession, sur le site du COTEC : [http://www.coteceurope.eu/?page\\_id=43](http://www.coteceurope.eu/?page_id=43).

Merci à Julia Skelton, directrice des affaires professionnelles du collège des ergothérapeutes, pour avoir répondu à nos questions.



**Gaëlle LE NESTIC**  
Déléguée COTEC